

**Composition du Comité d'Expertise pour les Recherches, les Études et les
Évaluations dans le domaine de la Santé de l'Université du Mans (CEREEES-UM)**

- Vu** la délibération n°2020-02-13-005 de la Commission de la recherche réunie en séance le 13 février 2020 ;
- Vu** la délibération n°2020-02-20-027 du Conseil d'administration réuni en séance le 20 février 2020 ;
- Vu** la délibération n°2020-06-18-063 du Conseil d'administration réuni en séance le 18 juin 2020 ;
- Vu** les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'administration réuni en séance le 12 octobre 2017.
- Vu** l'arrêté SAGJ-020-023 du 25 juin 2020 portant sur la composition du CEREEES-UM de l'Université du Mans.

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

ARRETE

ARTICLE 1 – Composition du CEREEES-UM

La composition du CEREEES-UM est ainsi arrêtée :

- **Collège des personnels de l'établissement :**
 - Le Vice-président de la Commission recherche du Conseil académique de l'établissement ou son représentant ;
 - Nourdin YAAKOUBI en tant que représentant de la Commission recherche choisie dans les collèges des enseignants-chercheurs ;
 - Violaine DUMUR en tant que représentante du Service des affaires générales et juridiques qui interviendra également en tant que déléguée à la protection des données de l'établissement ou Blandine BRUYERE ;
 - Delphine BERTUS en tant que représentante du Service santé et sécurité au travail ;
 - Le Directeur de l'Unité de recherche MIP (Motricité, Interactions, Performance) ou son représentant ;
 - Le Directeur de l'Unité de recherche BIOSSE (Biologie des Organismes, Stress Santé Environnement) ou son représentant.

- **Collège des personnalités extérieures :**
 - Christelle JADEAU en tant que représentante du Centre Hospitalier du Mans ;
 - Miguel JEAN en tant que représentant de l'Espace de Réflexion Éthique des Pays de Loire (EREPL).

Le CERRES est présidé par le Vice-président de la Commission de la recherche ou son représentant.

Le Mans, le 20 mai 2022



Arrêté n°SAGJ-22-024

Portant sur la mise à jour de la composition du CEREES-UM de l'Université du Mans

ARTICLE 2 – Mandat des membres

Les membres ont été nommés par l'arrêté SAGJ-20-023 du 23 juin 2020 pour une durée de 3 ans renouvelable.

Les nouveaux membres sont désignés pour la durée du mandant restant à courir.

Article 3 – Exécution

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 - Publication

Le présent arrêté sera mis en ligne sur le site internet de l'université www.univ-lemans.fr, rubrique « Université », « Actes réglementaires », « Arrêtés ».

Le Président de l'Université
Pascal LEROUX